

Questions orales

M. Waddell: Madame le Président, ce n'est pas un membre quelconque du Congrès qui parle; il s'agit d'une lettre provenant du cabinet du président des États-Unis.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE TIENNE DES DISCUSSIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, le ministre a peut-être les idées un peu embrouillées. Hier, le membre du Congrès américain Thomas Corcoran a présenté un bill qui vise à interdire l'importation de gaz canadien si l'on n'arrive pas à négocier un meilleur prix. Vu ce que le président dit dans sa lettre à propos des négociations et vu qu'il a été question d'entamer des négociations dans quelque temps, le ministre acceptera-t-il de discuter de cette affaire avec les représentants de l'industrie gazière de la Colombie-Britannique avant que l'on entame les négociations? Un montant de 200 millions de dollars est en jeu en Colombie-Britannique, par exemple. Le ministre acceptera-t-il de discuter de la question avec les représentants de l'industrie qui lui diront que s'il réduit les prix, ils ne vendront pas plus de gaz et n'obtiendront donc pas plus d'argent. Si l'on projette d'entamer des négociations, le ministre s'engagera-t-il à discuter de cette question avec les représentants de l'industrie, surtout ceux de la Colombie-Britannique.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, c'est ce que nous faisons toujours. Nous consultons les représentants de l'industrie. Je me suis entretenu avec des membres de l'Association des producteurs du Canada et j'ai reçu des documents de certains producteurs de l'Ouest. J'ai déjà eu des entretiens avec le ministre de la Colombie-Britannique et j'en aurai lundi avec le nouveau ministre de l'énergie de l'Alberta. On peut voir que les consultations abondent.

Bien entendu, madame le Président, je ne m'affole pas à la pensée qu'un bill a été présenté à la Chambre des Représentants aux États-Unis. Je suis sur la scène politique depuis 20 ans et je sais que bon nombre des bills présentés aux États-Unis ne sont jamais adoptés.

M. Waddell: Madame le Président, je rappelle au ministre qu'en plus du bill, il y a une lettre du président des États-Unis.

L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LE PRIX DU PÉTROLE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre au sujet de ses entretiens avec les autorités provinciales. Le ministre le sait, le prix de l'essence est lié au prix du pétrole, et le Programme énergétique national qu'il est chargé d'appliquer part du principe que les cours du pétrole allaient augmenter alors qu'en fait les cours mondiaux baissent sous le contrôle de l'OPEP.

Le ministre garantira-t-il aux consommateurs canadiens qu'il ne profitera pas de ses entretiens avec les représentants des provinces productrices pour modifier la disposition prévoyant que le consommateur n'aura pas à payer plus de 75 p. 100 du cours mondial du pétrole, peu importe ses fluctuations?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, telle est la politique adoptée par la Chambre des communes, et je respecterai sa

volonté. Il n'est pas nécessaire de présenter pour le moment un projet de loi à ce sujet.

La politique est parfaitement claire. Nous avons un prix canadien pour l'ancien pétrole et le prix international pour le nouveau pétrole, et nous avons un prix pondéré pour le pétrole canadien. Le prix de l'ancien pétrole est fixé à 75 p. 100 du prix international. La politique n'a pas changé.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS-MARCHANDISES S'APPLIQUANT AU TRANSPORT DU COLZA

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre a dû recevoir un télex des trois ministres de l'Agriculture des Prairies l'exhortant à annuler la hausse exorbitante de 40 p. 100 du tarif-marchandises compensatoire minimal pour le colza. Ils ont fait appel à ses bons offices pour annuler cette augmentation jusqu'à ce qu'on ait procédé à la révision de l'ordonnance de frais, suivant les recommandations de la CCT et jusqu'à ce que cette dernière puisse tenir des audiences au sujet des tarifs compensatoires minimaux pour le colza. Le ministre songe-t-il à prendre les mesures demandées par les ministres provinciaux de l'Agriculture?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en tant qu'ancien ministre des Transports, mon cher collègue n'ignore pas qu'un décret ministériel de 1976 accorde le tarif compensatoire minimal aux huileries de colza. Il n'ignore pas non plus qu'en vertu de l'article 276 de la loi sur les chemins de fer, le tarif compensatoire minimal ne peut pas être inférieur aux frais variables subis par les chemins de fer pour transporter les marchandises. J'ai obtenu l'avis des juristes à ce sujet. Par conséquent, la CCT ne pouvait absolument pas empêcher les tarifs d'augmenter de 40 p. 100 en deux ans. Elle avait les mains liées.

La CCT a parlé d'un examen uniquement pour des questions de procédure qui n'auront pas de conséquence directe sur le tarif définitif.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Comme la CCT a reconnu que l'ordonnance de frais suscitait de sérieux doutes, elle a également recommandé qu'on examine le mode de calcul des coûts. Tout ce que les ministres demandent et tout ce que nous réclamons, c'est que le ministre des Transports utilise ses bons offices afin que nous soyons sûrs qu'on adoptera une ordonnance acceptable et que les producteurs et les provinces pourront se faire entendre à ce sujet.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je peux seulement répéter ce que j'ai déjà dit. D'après mes renseignements, l'étude des questions de procédure n'a rien à voir avec l'établissement des tarifs. Mon cher collègue devra attendre que nous fassions un jour une déclaration au sujet de nos initiatives dans l'Ouest. Cela pourrait permettre d'épargner sur tous les tarifs de transport, ce qui présenterait des avantages importants pour les huileries.